

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALLEGRE-LES-FUMADES

PROCES VERBAL

Séance du 05 juin 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie d'Allègre-les-Fumades, le 05 juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, sous la présidence de Madame Geneviève COSTE, Maire.

Présents: M. Hugues CLARET, M. Patrice FORTUNE, Mme Geneviève COSTE, Mme Martine MICHEL, M. Philippe BLANCHARD, M. Claude GRATESSOLLE, Mme Maria-José BOQUERA, Mme Sylvie FAVIER, Mme Marie-Odile BAUQUIER, Mme Nadine VALENTIN, M. Jérôme RAMEL.

Excusés: M. Michel SIMONOT qui a donné procuration à M. Philippe BLANCHARD, Mme Anne-Lise PELTIER qui a donné procuration à Mme Martine MICHEL et Mme Anny LE GAL qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE.

Absent: M. Olivier VALDEVIT.

Madame Geneviève COSTE, Maire, ouvre la séance et propose Madame Martine MICHEL comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2026-52

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le Code électoral, notamment les articles L.O. 274 à L. 293 et R. 130-1 à R. 171 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-15 et suivants ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants à désigner ;

Vu le courrier du Bureau des élections rappelant le caractère impératif de la réunion du 5 juin 2026 ;

Considérant que la commune d'Allègre-les-Fumades, dont la population municipale est de 1 002 habitants, doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Considérant que, pour les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément, au scrutin secret, sur une même liste, selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, et que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Madame la Maire invite le Conseil municipal à procéder au scrutin.

Après dépouillement des bulletins et application de la règle de la plus forte moyenne, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

Par 14 voix pour
COSTE Geneviève

Par 14 voix pour
BLANCHARD Philippe

Par 14 voix pour
MICHEL Martine

Délégués suppléants :

Par 14 voix pour
FORTUNE Patrice

Par 14 voix pour
BAUQUIER Marie-Odile

Par 14 voix pour
CLARET Hugues

Le Conseil municipal prend acte que les délégués ainsi désignés participeront au scrutin des élections sénatoriales qui se tiendra le dimanche 27 septembre 2026 à la Préfecture du Gard.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h30, Madame la Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention.

**La Maire,
Geneviève COSTE**



**La secrétaire de séance,
Martine MICHEL**